

### Il faut surmonter la crise du pouvoir d'achat

Malgré une très bonne situation conjoncturelle, les salaires réels ont baissé fortement. On n'a plus connu un tel recul des salaires réels depuis la période d'après-guerre. La productivité augmente sans cesse et les bénéfices des entreprises se situent désormais au-dessus du niveau atteint avant la pandémie de coronavirus. Cela indique qu'il y a une marge de manœuvre considérable pour des augmentations de salaires et on ne voit en aucun cas une spirale négative salaires-prix.

Les travailleurs et travailleuses sont de plus confrontés à des coûts toujours plus élevés qui ne sont pas inclus dans le renchérissement. Ce sont en particulier les fortes augmentations des primes d'assurance-maladie qui pèsent durement sur beaucoup de travailleurs et travailleuses. Les augmentations de salaires réels ne sont donc pas seulement méritées mais aussi indispensables pour de nombreux travailleurs et travailleuses. Il faut aussi augmenter le pouvoir d'achat des retraités et retraitées. Le mandat constitutionnel n'est aujourd'hui rempli ni dans l'AVS, ni dans la prévoyance professionnelle. Alors que les rentes AVS doivent être adaptées au renchérissement et à l'évolution des salaires, il n'y a pratiquement pas de protection du niveau des rentes dans la LPP.

#### Travail.Suisse demande :

- Il faut adapter les salaires au renchérissement et à la productivité par des augmentations générales des salaires.
- Les coûts de la vie augmentent pour les travailleurs et travailleuses à bas et moyens revenus de manière particulièrement forte. C'est pourquoi, il faut augmenter notablement les salaires minimaux négociés dans les conventions collectives de travail. Un salaire pour un emploi à plein temps doit suffire à assurer une vie décente.
- Il faut d'autres allègements des primes d'assurance-maladie. Le Parlement doit enfin adopter des mesures qui déchargent plus nettement sur le plan financier, dans le cadre de la spirale de l'augmentation des primes d'assurance-maladie, les travailleurs et travailleuses à bas et moyens revenus.
- Les caisses de pension doivent utiliser la marge de manœuvre dont elles disposent pour des adaptations de rentes et non en faveur de gestionnaires de fortunes et de courtiers coûteux.
- Il faut protéger les rentes de la prévoyance professionnelle contre l'inflation par un mécanisme central. Le niveau des rentes de la prévoyance professionnelle ne doit pas être une affaire de chance.